

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 26125
Numéro SIREN : 833 188 980
Nom ou dénomination : 3SHAPE FRANCE SAS

Ce dépôt a été enregistré le 04/10/2023 sous le numéro de dépôt 120460

3SHAPE FRANCE SAS

Société par Actions Simplifiée au capital de 100 000 euros
Siège Social : 254 rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 PARIS
833 188 980 R.C.S PARIS

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 31 AOUT 2023

Le 31 août 2023 à 8 heures

Les associés de la société 3SHAPE FRANCE SAS, société par actions simplifiée au capital de 100 000 euros, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, 254 rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 PARIS, sur convocation du Président.

L'Assemblée Générale est présidée par Monsieur Andreas KJOLBYE, Président de la Société.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'Assemblée Générale entrant en séance.

Selon la feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président, les associés présents possèdent 10 000 actions sur les 10 000 actions composant le capital social. L'Assemblée Générale réunit donc le quorum exigé par la loi et les statuts pour pouvoir valablement délibérer. En conséquence, elle est déclarée régulièrement constituée.

Le Président Monsieur Andreas KJOLBYE est présent.
Le Directeur général Monsieur Morten Trouplin NORHOLM est absent.

Monsieur Andreas KJOLBYE, Président de la Société dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée Générale :

- Les copies des lettres de convocation adressées aux associés dans les conditions prévues par la loi et les statuts ;
- La copie et l'avis de réception de la lettre de convocation du Commissaire aux comptes ;
- Les statuts de la Société ;
- La feuille de présence ;
- Le projet des résolutions soumises à l'Assemblée Générale.

Monsieur Andreas KJOLBYE, Président de la Société déclare que tous les documents prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition, au Siège Social, depuis la convocation de l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale lui donne acte de ces déclarations.

Puis, Monsieur Andreas KJOLBYE, Président de la Société rappelle que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Démission du Directeur général délégué

- Nomination d'un nouveau Directeur général
- Questions diverses
- Pouvoirs en vue des formalités

Monsieur Andreas KJOLBYE, Président de la Société déclare la discussion ouverte. Diverses observations sont échangées.

Puis plus personne ne demandant la parole, Monsieur Andreas KJOLBYE, Président de la Société met successivement aux voix les résolutions suivantes :

RESOLUTION : DEMISSION DU DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Morten NORHOLM de ses fonctions de Directeur général délégué, prenant effet ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION : NOMINATION D'UN NOUVEAU DIRECTEUR GENERAL

L'Assemblée Générale décide de ne pas nommer de nouveau directeur général délégué.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

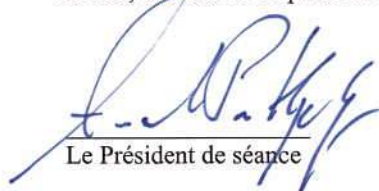
RESOLUTION : POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs à la société GEV EXPERT, 149 rue Jean Dausset, LE VICTORIA B7, 84140 AVIGNON, dont le formaliste est Monsieur Gaël EVRARD, afin d'effectuer auprès du Tribunal de Commerce de PARIS les formalités à réaliser en exécution des résolutions votées lors de l'assemblée générale en date du 31 août 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau, une feuille de présence ayant été signée par les votants.



Le Président de séance